



L'As de CARO

19 Côte de la Madeleine – 27000 EVREUX
Agrément n° E13 027 0014-0

Formation Post-Permis

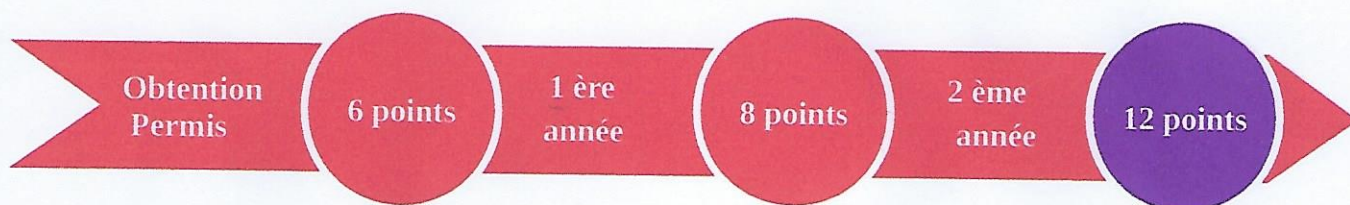
Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1,A2, B1, B) entre le 6ème et 12ème qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

Tout élève volontaire qui n'a pas commis d'infractions ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire.

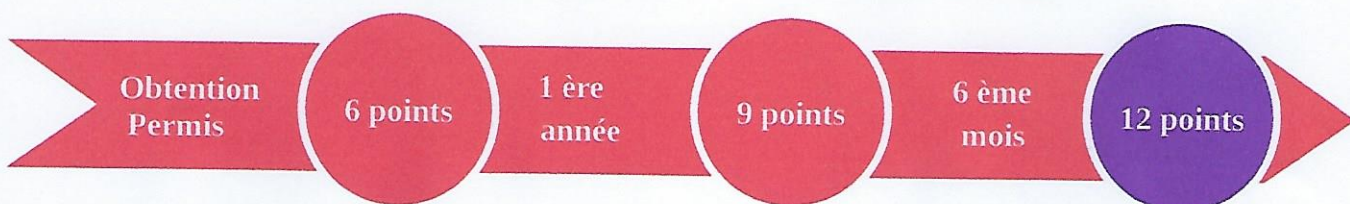
La formation dure 7 heures et se déroule seulement sur une journée.

Avantage pour l'élève : Réduction de la période probatoire

■ Conduite traditionnelle : de 2 ans au lieu de 3 ans



■ Conduite accompagnée (AAC) : de 1 an 1/2 au lieu de 2 ans



Objectif de la formation :

La formation est collective (entre 6 et 12 élèves) afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération.

Elle comprendra 9 séquences :

- Séquence 1 : présentation de la formation (10 mns)
- Séquence 2 : questionnaire d'entrée en formation (15 mns)
- Séquence 3 : constitution du groupe (35 mns)
- Séquence 4 : traitement du questionnaire d'auto-évaluation (45 mns)
- Séquence 5 : perception des risques (1h)
- Séquence 6 : situations complexes (1h15)
- Séquence 7 : mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes (1h45)
- Séquence 8 : choix de mobilité (1h)
- Séquence 9 : bilan avec engagement (15 mns)

Une attestation sera délivrée à chaque élève ayant suivi l'intégralité de la formation. Celle-ci, devra être transmise via le compte professionnel auprès de l'A.N.T.S pour l'enregistrement.

Document mis à votre disposition dans nos locaux